

17/01/04



Envoyé en préfecture le 13/03/2017

Reçu en préfecture le 13/03/2017

Affiché le

SLOW

ID : 971-219711116-20170303-M_20170104-DE

VOTE

Pour : 18
Contre : 00
Abstention : 00
Ne prend pas part : 00
Adopté à l'UNANIMITE

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le

Deshaies, le

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-sept, le vendredi trois (3) du mois de mars à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de DESHAIES, par suite à la convocation en date du 22 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Jeanny MARC, Maire.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse, BERNIER Maritza (départ à 21h procuration à Monsieur GAMIETTE Julien) MANIOC Alain, OPET Ghislaine, GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1^{er} adjoint, 2^{ème} adjoint, 3^{ème} adjoint, 4^{ème} adjoint, 5^{ème} adjoint, 6^{ème} adjoint, 7^{ème} adjoint), APPOLINAIRE Lionel, GAMIETTE Julien, MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne, JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, MATHIASIN Max (arrivé à 19h10), GAMIETTE Liliane (arrivé à 18h56) (conseillers municipaux),

Absents excusés : MOUILA Gladys, PHILETAS Christina, SABAS Sydney, FLEMING Félix

Sont absents : GAMIETTE Myonette, NISUS Eric, JEAN née SABAS Lydie, MOBETIE Marie-France, BALZINC Théogot,

Secrétaire de séance : Julien GAMIETTE

A assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaire Administrative : Eloïse CALVAIRE

Affiché le 07/03/2017

N° d'Affichage :

PM/SEC/2017/03/10

Deshaies, le 06 Mars 2017



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication.

AVANCE SUR SUBVENTION 2017 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

EXPOSE DES MOTIFS

Madame le Maire rappelle au Conseil que le C.C.A.S anime dans la commune une action générale de prévention et de développement social. Elle ajoute que le C.C.A.S exerce sa

17/01/...4



COMMUNE DE DESHAIES

mission dans les domaines de l'action sociale et de la santé, des personnes âgées et des personnes handicapées, ainsi que de la petite enfance.

Madame le Maire indique que le C.C.A.S est doté de la personnalité juridique et morale, exécute son budget, gère ses services et son personnel..

Le régime juridique applicable aux Etablissements Publics prévoit le respect du principe de continuité de service public.

Ainsi, chaque année, la commune de Deshaies verse une subvention au CCAS pour lui permettre d'exercer pleinement les missions qui lui ont été confiées.

Elles peuvent intervenir sous forme de prestations, notamment la fourniture de secours afin de prévenir et lutter contre tous les modes d'exclusion sociale.

Il est précisé que le montant de la subvention de fonctionnement allouée à cet établissement sera déterminé dans le cadre du vote du Budget Primitif 2017 de la commune.

Dans l'attente de ce vote et afin de permettre au C.C.A.S. d'honorer le paiement de ses charges fixes, il convient de lui octroyer un acompte sur la subvention à venir.

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création d'un établissement Public Administratif dénommé « Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) » en charge de l'action sociale au sein de la commune ;

Considérant que le CCAS doit fonctionner comptablement de manière autonome,

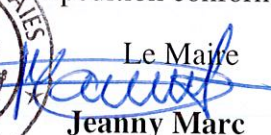
Après échanges de vues,

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : d'ACCORDER au CCAS une avance sur subvention 2017 d'un montant de cinq cent cinquante mille euros (550 000 €) qui sera déduite des crédits budgétaires à affecter en 2017.

Article 2 : Madame le Maire et le Trésorier Municipal sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour expédition conforme
Le Maire

Jeanny Marc

